

Comptabilisation du temps de travail

Un nombre grandissant de personnes s'activent au sein de SCANI.

Afin :

- de ne pas perdre la trace de ce qui se passe
- d'éviter au maximum que deux actions aient des effets de bord l'une sur l'autre
- de valoriser la part de travail réalisée bénévolement
- d'améliorer la transparence sur l'action menée par SCANI
- de contrôler la capacité de SCANI à continuer de fonctionner sans bénévoles

Chaque actif dans SCANI doit (théoriquement) effectuer un suivi précis des actions menées (du déploiement à la comptabilité en passant par la maintenance et les réunions publiques).

Pour chaque action, les personnes indiquent à quel titre elles agissent :

- Bénévolement
- De façon rémunérée par un tiers (le cas d'un antenniste lors d'un déploiement)
- De façon rémunérée par facture directement à SCANI (le cas de l'administration haut niveau du réseau)
- De façon rémunérée sur un budget précis de SCANI (cas de l'accompagnement de futurs apprenants)

Les données agrégées issues de ce suivi sont publiées sur le [site des membres](#) et sont accessibles publiquement pour le mois en cours et l'année en cours.

Il est enfin prévu d'utiliser ces comptes d'heure lors de la constitution du bilan annuel sur les comptes 864/870 avec un taux horaire fixe de 25 €, montant correspondant à un salaire horaire net d'un peu plus de 12 €. Il a été jugé trop complexe de différencier un tarif en fonction du type d'action entreprise ou de la personne qui les mène.

Révision #1

Créé 12 août 2019 14:45:40 par Bruno Spiquel

Mis à jour 12 août 2019 14:46:27 par Bruno Spiquel